

CATALOGUE DES FORMATIONS 2023-2024 POUR LES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

Une offre de formation dédiée aux personnes détenues : Le Cnam réaffirme sa mission d'ouverture sociale

Avec une offre de formation ciblée sur 5 grands secteurs d'activité, spécifiquement adaptée pour les personnes sous main de justice, le Cnam renouvelle son engagement à former et accompagner un public fragilisé et éloigné de la formation professionnelle. Bénédicte Fauvarque-Cosson, administratrice générale revient sur le rôle majeur que joue le Cnam et la formation tout au long de la vie pour favoriser l'insertion de personnes en marge du système économique et social.



Bénédicte Fauvarque-Cosson

Administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers



« Omnes docet ubique » - « Il enseigne à tous et partout ». La devise du Cnam illustre bien sa volonté d'allier au quotidien l'inclusion à l'excellence. Depuis plusieurs années, le Cnam s'engage en effet en faveur d'une société dans laquelle chacun peut trouver sa place grâce à la professionnalisation par la formation. Cette mission prend un sens particulier pour les personnes placées sous main de justice auxquelles il permet de se former, d'étudier, de progresser en faveur d'une réinsertion réussie.

Plus de 240 000 personnes étaient prises en charge par l'administration pénitentiaire en 2022, dont une grande majorité en milieu ouvert. Plus de 49% des personnes détenues n'avaient pas de qualification et près de 41% disposaient d'un niveau de qualification inférieur au bac. Le taux d'illettrisme de la population détenue, proche des 11%, est préoccupant. Les apprentissages de base ainsi que l'obtention de premiers niveaux de qualification constituent un enjeu majeur pour permettre une réinsertion par la formation. Face à l'importance des besoins exprimés, au développement de la formation tout au long de la vie, aux évolutions des méthodes d'enseignement, aux aménagements de peine pour poursuivre une formation à l'extérieur, le temps de la détention peut et doit, dans toute la mesure du possible, être un temps consacré à acquérir des compétences, un diplôme et à préparer sa réinsertion professionnelle.

Dès 2014, le Cnam s'est engagé dans une politique volontariste envers les publics fragiles et vulnérables, parmi lesquels les personnes détenues. Des relations ont alors été établies avec l'administration pénitentiaire et une première convention a été signée en 2015. Elle a permis de réaffirmer l'importance de nos engagements réciproques et de franchir un cap dans le développement d'une offre de formation adaptée aux conditions de détention. Initié sur l'Île-de-France, ce partenariat s'est étendu sur tout le territoire national et concerne désormais 24 établissements au sein de 10 régions pénitentiaires.

Grâce à ce travail conjoint et à l'engagement quotidien des équipes (direction interrégionale des services pénitentiaires, unités pédagogiques régionales, équipes Cnam), ce sont plus de 500 personnes placées sous main de justice qui se sont inscrites à une formation au Cnam dans la période 2016-2022. Depuis lors, un catalogue de l'offre destiné aux prescripteurs des personnes détenues est édité chaque année et une fonction de référente pédagogique est identifiée. Les formations, presque exclusivement suivies à distance, relèvent principalement des domaines de la comptabilité (26%), management et ressources humaines (23%), du droit (17%) de l'informatique (11%) et du bâtiment (10%), bien qu'un éventail de choix bien plus large soit proposé dans des filières telles que le marketing, l'économie, les transports ou encore le tourisme. Quelle que soit la filière choisie, les unités d'enseignement suivies s'inscrivent essentiellement dans le 1er cycle du supérieur : 56,8% de niveau de première année de licence, 41,5% du niveau de la 2e ou 3e année de licence, 1,1% du second cycle.

Le Cnam est fier de participer à la formation des personnes détenues et de les aider ainsi, à son échelle, à mieux se réinsérer professionnellement. "

Bénédicte Fauvarque-Cosson



➡ [Retrouvez le témoignage d'un élève-détenu en formation avec le Cnam](#)

La formation dédiée aux personnes sous main de justice, c'est

...



5 grands secteurs d'activité

Avec une répartition des enseignements comme suit :

Comptabilité et gestion - **26%**

Construction et aménagement - **10%**

Droit des affaires, droit social et immobilier - **18%**

Informatique, mathématiques - **11%**

Management, innovation et ressources humaines - **23%**



6 types de cursus au choix

4 Certificats professionnels

8 Certificats de compétences

2 Certificats de spécialisation

2 Titres RNCP

3 Diplômes d'établissement

1 Licence nationale

1 dispositif à la création d'entreprise

Repères chronologiques



2015 : Signature entre le Cnam, la Direction inter-régionale des services pénitentiaires de Paris (DISP) et l'Unité pédagogique régionale de Paris (UPR) d'une convention permettant de faciliter l'inscription à des formations du Cnam pour des étudiants empêchés.

2016 : Démarrage de l'expérimentation d'un nouveau dispositif, « Emergence du désir d'entreprendre », visant à renforcer et à accompagner les projets entrepreneuriaux d'étudiants empêchés.

2017 : Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Administration pénitentiaire et le Cnam, afin de réaffirmer le déploiement des offres de formation du Cnam auprès des étudiants empêchés et d'élargir son champ d'action sur l'ensemble du territoire national.

2018 : Renouvellement de la convention régionale entre le Cnam, la DISP et l'UPR en faveur de la formation des détenus d'île de France.

2020 : Convention tripartite entre le Cnam Bretagne , l'UPR de Rennes et la DISP Grand Ouest.

2021/2023 : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre le Cnam, la DISP et l'UPR en faveur de la formation des détenus d'île-de-France.

Bilan pédagogique



Bilan pédagogique 2023

100 inscrits aux UE /parcours
90 unités d'enseignement préparées
51 inscrits au dispositif Emergence sur les 3 dernières années
69% d'élèves reçus

Essaimage du projet



24 centres pénitentiaires partenaires dont :

- **11 de l'unité pénitentiaire régionale (UPR) de Paris**(Fleury (D1, D2, D4, D5,MAF) Meaux, Melun, Poissy, Fresnes, Osny, Réau, Villepinte, Nanterre, Paris la Santé, Versailles)

- **10 autres régions pénitentiaires** : les DISP de Bordeaux,de Rennes, de Strasbourg, de Lille, de Dijon, de Lyon, de Toulouse, de Marseille, MOM (Mission Outre-Mer) et 1 centre à l'étranger (Genève).